

BONNE RENTRÉE !



SERVICE PETITE ENFANCE

SERVICE ÉDUCATION

RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00 // [RETROUVEZ-NOUS SUR JUVISY.FR](https://www.juvisy.fr)

EDITO

La réussite, le bien-être, l'épanouissement et la sécurité des enfants que nous accueillons dans les structures Petite enfance et dans les écoles, en lien étroit avec les équipes enseignantes et éducatives, sont de loin les premières priorités de l'action municipale. De la crèche aux portes du collège, nous accompagnons nos plus jeunes concitoyens avec la même rigueur et la même détermination.

La crise sanitaire nous a poussé à nous réinterroger et à nous adapter aux différents protocoles pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions sanitaires. C'est grâce à l'énergie et au professionnalisme des enseignants, des animateurs, mais aussi des agents municipaux que nous avons pu collectivement répondre à toutes ces nouvelles obligations.

Accompagner les enfants, c'est bien sûr assurer leur sécurité, leur confort et l'accessibilité dans les crèches et les écoles. C'est aussi les mettre sur le chemin de la réussite avec l'aide aux devoirs proposée par des bénévoles ou encore les études surveillées avec les enseignants. Participer à leur épanouissement, c'est leur proposer des activités culturelles et de loisirs mais aussi citoyennes, en dehors de l'école, durant les temps périscolaires. Pour réaliser cette ambition, nous travaillerons désormais avec l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC).

Dès la rentrée, c'est donc l'IFAC, en lien avec les services de la ville, qui aura la charge d'organiser l'animation des temps périscolaires et de loisirs. Bien évidemment, nous avons exigé que ce nouveau partenaire reprenne l'intégralité des équipes d'animateurs qui accueillent vos enfants au quotidien afin qu'aucun ne perde ses repères.



Le choix de l'IFAC, c'est aussi celui d'une communication que nous voulons plus fluide avec les familles. D'ores et déjà, nous avons commencé à travailler avec les équipes de l'IFAC pour organiser la rentrée et proposer à vos enfants de nouvelles activités dans les accueils de loisirs de proximité.

Si la sortie de la crise sanitaire semble en bonne voie, nous devons encore rester prudents et continuer d'observer les gestes barrières. Malheureusement, cette année encore, de nombreux enfants ne pourront pas visiter leur future école. Nous avons donc réalisé des vidéos de présentation de toutes les écoles afin chaque enfant puisse découvrir son nouvel environnement. Ces petits films sont visibles sur la page Youtube de la Ville et sur juvisy.fr.

Enfin, pour vous aider à préparer au mieux la rentrée scolaire, vous retrouverez dans cette brochure toutes les informations pratiques pour faciliter la vie de votre ou vos enfants dans les structures de la Petite enfance et à l'école.

En attendant de vous retrouver à la rentrée, le jeudi 2 septembre, l'équipe municipale et l'ensemble des agents communaux, vous souhaitent un très bel été et de bonnes vacances.

Lamia BENSARSA REDA

Maire de Juvisy-sur-Orge

Amandine COSTA

Adjointe au Maire, chargée de la famille, de la petite enfance, de l'enfance et des aînés

SOMMAIRE



1 PETITE ENFANCE

- ✓ INSCRIPTIONS EN STRUCTURE PETITE ENFANCE
- ✓ LE RELAIS PETITE ENFANCE
- ✓ LES AUTRES MODES DE GARDE



2 ÉDUCATION

- ✓ CARNET D'ADRESSES
- ✓ EMPLOIS DU TEMPS DES ÉCOLES
- ✓ QUOTIENT FAMILIAL
- ✓ LE CLAS
- ✓ LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
- ✓ LE CENTRE DE LOISIRS
- ✓ L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
- ✓ TRANSPORT SCOLAIRE
- ✓ CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES



1

PETITE ENFANCE



RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE - PLACE A.FRANCE

LE SERVICE DE LA PETITE ENFANCE EST À VOTRE SERVICE ET ASSURE LE FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN :

- D'un accueil collectif et familial (20 places)
- De 2 accueils collectifs réguliers pour les plus grands : **les 2 micro-crèches** (20 places)
- De 3 multi-accueils (105 places)
 - Du RPE (Relais Petite Enfance)



Amandine COSTA

Adjointe au Maire, chargée de la famille, de la petite enfance, de l'enfance et des aînés.

INSCRIPTION EN STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE MUNICIPALES ACCUEILLENT LES ENFANTS JUVISIENS DE 4 MOIS À L'ENTRÉE EN MATERNELLE.

QUI CONTACTER ?

- ✓ **L'espace Marianne (guichet unique) :**
Les agents d'accueil vous fourniront les dossiers d'inscription et les informations pour la pré-inscription en structure Petite Enfance : 01 69 12 50 00
- ✓ **Le service Petite Enfance :**
Il gère les structures Petite Enfance et le suivi des dossiers.
Il est joignable par téléphone au 01 69 12 32 49
service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr



RÉUNION D'INFORMATION POUR LES PARENTS

Le dernier mardi de chaque mois en alternance à l'espace Marianne et à la Maison Petite Enfance.

Sur inscription en contactant le service Petite Enfance au :
01 69 12 32 49

ou par mail à :
service.petite.enfance

COMMENT OBTENIR UNE PLACE ?

Pour bénéficier d'un accueil dans l'une des structures Petite enfance, vous devez remplir un dossier disponible à l'Espace Marianne ou sur le site Internet de la Ville.

Ce dossier doit être remis ou envoyé à l'Espace Marianne, 25 Grande Rue, avec les pièces suivantes :

1

Pour un enfant qui est né :

- ✓ Acte de naissance ou copie du livret de famille
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- ✓ Justificatif d'activité ou de recherche d'emploi le cas échéant.

2

Pour un enfant à naître :

- ✓ Certificat de grossesse
 - ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
 - + les pièces suivantes à la naissance de l'enfant :
 - ✓ Formulaire de confirmation de naissance
 - ✓ Acte de naissance ou copie du livret de famille
 - ✓ Justificatif d'activité ou de recherche d'emploi le cas échéant.
- Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible (dès 3 mois de grossesse).

ATTRIBUTION DES PLACES

La commission d'attribution des places a lieu chaque année au printemps pour une rentrée au mois de septembre.

Quelques semaines avant cette commission, vous recevrez un courrier de confirmation dans lequel on vous demandera d'actualiser vos choix.



QUELS MODES D'ACCUEIL POSSIBLES ?

✓ ACCUEIL RÉGULIER

Les enfants sont accueillis à des horaires et jours fixes déterminés dans un contrat d'accueil. Ce mode d'accueil est proposé dans les structures municipales suivantes :

| STRUCTURE | HORAIRES | LOCALISATION | TYPE DE STRUCTURE |
|-----------------------------------|----------------------------------|---|--|
| Multi-accueil Korczak | 7h30 - 18h30 | 48 rue Albert Sarraut <i>Quartier Plateau</i> | Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel. |
| Multi-accueil Colombine | 7h30 - 18h45 | Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Montessuy <i>Quartier Seine</i> | |
| Multi-accueil Pierrot | Accueil collectif 8h - 18h | Toute la ville (Bureaux localisés à la Maison de la Petite Enfance) | Accueil au domicile des Assistantes Maternelles employées municipales. Chacune accueille 1 à 3 enfants et s'inscrit dans un travail d'équipe avec les encadrants de la crèche. Des séances de jardin d'éveil, organisées par l'éducatrice de jeunes enfants, ont lieu pour les enfants de la crèche âgés de 2 à 3 ans. |
| | Accueil familial 7h30 - 18h30 | | |
| Micro-crèche Fée Clochette | 8h - 18h | 1 bis rue Montenard <i>Quartier Centre</i> | Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 2 ans. |
| Micro-crèche Peter Pan | 8h - 18h | | Petite structure collective de 10 places accueillant des enfants de plus de 1 an. |

✓ ACCUEIL OCCASIONNEL

L'enfant fréquente la structure sur des jours ou demi-journées non fixes, en fonction des besoins des familles et des places disponibles. L'enfant est présent au maximum 1 journée à 2 demi-journées par semaine.

Ce mode d'accueil correspond plutôt aux besoins des parents sans emploi ou ayant un autre mode de garde en complément.

Ce mode d'accueil est proposé dans les structures suivantes :

| STRUCTURE | TYPE DE STRUCTURE | LOCALISATION | HORAIRES |
|--------------------------------|--|---|-----------------------------------|
| Multi-accueil Korczak | Structures collectives qui assurent à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel. | 48 rue Albert Sarraut <i>Quartier Plateau</i> | 9h-17h |
| Multi-accueil Colombine | | Maison de la Petite Enfance 41-45 rue Montessuy <i>Quartier Seine</i> | 9h-17h |
| Multi-accueil Pierrot | | | 9h-17h ou 9h-12h ou 15h-18h |



TARIFS EN STRUCTURE PETITE ENFANCE :

La participation financière des familles est calculée à partir des ressources mensuelles des ménages (avis d'imposition de l'année précédente) qui sont multipliées par un taux d'effort fixé par la CAF. Ce taux varie en fonction du nombre d'enfants.

| MULTI-ACCUEILS | | ACCUEIL FAMILIAL ET MICRO-CRÈCHES | |
|-------------------------------|---------|-----------------------------------|---------|
| 1 enfant à charge | 0.0615% | 1 enfant à charge | 0.0512% |
| 2 enfants à charge | 0.0512% | 2 enfants à charge | 0.0410% |
| 3 enfants à charge | 0.0410% | 3 à 5 enfants à charge | 0.0307% |
| 4 à 7 enfants à charge | 0.0307% | 6 à 8 enfants à charge | 0.0205% |
| 8 enfants à charge | 0.0205% | | |



LES AIDES FINANCIÈRES

Le complément de libre choix de mode de garde (cmg) :

Votre CAF verse une aide pour la rémunération de votre salarié selon l'âge de l'enfant, le nombre d'enfant à charge et les ressources. Un minimum de 178,06 euros vous est versé chaque mois, sans plafond de revenu. Le maximum étant de 470,69 euros au 1^{er} avril 2021.

Votre CAF prend aussi à sa charge 100% des cotisations sociales pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).



LE RELAIS PETITE ENFANCE

(EX-RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(L)E(S))

DISPOSITIF INITIÉ PAR LA CAISSE D' ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF), PORTÉ PAR LA VILLE, LE RPE EST UN LIEU D'INFORMATION, DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE AU SERVICE DES PARENTS, DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(L)E(S) SALARIÉ(E)S DU PARTICULIER EMPLOYEUR ET DES ENFANTS QU'ILS ACCUEILLEN.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des informations sur l'ensemble des modes d'accueil, un accompagnement dans leur recherche et leur démarche pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) et l'obtention de la liste actualisée des assistant(e)maternel(le) sur la ville.

De plus, le relais Petite Enfance accompagne les assistant(e)s maternel(le)s dans leur professionnalisation, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, d'être accompagné(e)s dans leurs démarches et d'obtenir une documentation professionnelle.

Pour les enfants, le relais Petite Enfance est un lieu de rencontre avec des activités adaptées à leur âge, qui permet une socialisation en douceur en présence de leur assistant(e) maternel(le).

À SAVOIR

Les frais que vous engagez pour la garde d'enfants, déduction faite du cmg (complément de libre choix du mode de garde), peuvent vous donner droit à un crédit d'impôt.



Pour contacter le relais Petite Enfance :

Maison de la Petite Enfance
41-45 rue Monttessuy
01 69 12 32 21
ram.pe@mairie-juvisy.fr

Accueil téléphonique :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi
de 13h30 à 17h.
Mercredi et vendredi de 9h à 12h30.
Vendredi de 13h30 à 15h30.

LES AUTRES MODES DE GARDE

QUE FAIRE SI JE N'AI PAS OBTENU DE PLACE DANS UNE DES STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES ? D'AUTRES POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS POUR FAIRE GARDER VOTRE ENFANT :

RECRECITER UN(E) ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) INDÉPENDANT(E) :

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la Petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de six ans.

Avant d'accueillir un enfant, l'assistant(e) maternel(le) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel. L'assistant(e) maternel(le) indépendant(e) est salarié(e) du parent qui l'emploie (particulier employeur). Pour vous aider dans vos recherches, vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance (voir page 5).

RECOURIR À LA GARDE À DOMICILE

PLUSIEURS POSSIBILITÉS :

- ✓ Assurer vous-même(s) le recrutement d'une personne et les formalités liées au statut d'employeur.
- ✓ Partager avec une autre famille l'emploi d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs alternativement à votre domicile ou à celui de l'autre famille.
- ✓ Avoir recours à un organisme déclaré et/ou agréé par l'État (association ou entreprise) qui prend alors en charge à votre place les tâches administratives liées au recrutement et aux obligations de l'employeur. Plusieurs organismes de ce type sont localisés sur Juvisy-sur-Orge et aux alentours :

EDUCAZEN

2, rue Montenard
91260 JUVISY-SUR-ORGE
Tél. 01 69 21 84 20

FAMILY SPHÈRE

60, allée des Champs-Élysées
91000 EVRY-COURCOURONNES
Tél. 01 60 87 67 66

GÉNÉRALE DES SERVICES

10 Grande Rue
91260 JUVISY-SUR-ORGE
Tél. 01 78 91 06 66

BABYCHOU SERVICES

5 rue Paul Marais
91260 JUVISY-SUR-ORGE
Tél. 06 30 47 03 36

Des sites qui vous donneront des informations complémentaires sur ces modes de garde :

www.mon-enfant.fr/
www.pajemploi.urssaf.fr

MICRO-CRÈCHE PRIVÉE GAZOUILLES ET PATOUILLES

GAZOUILLES ET PATOUILLES EST UNE MICRO-CRÈCHE (10 BERCEAUX), SITUÉE DANS LE QUARTIER ENTREVOIES DE JUVISY-SUR-ORGE.

Elle a été conçue pour favoriser un éveil précoce dès la naissance de vos enfants, qui seront encadrés par une équipe de professionnels de la Petite Enfance, dans une atmosphère familiale.

Notre structure accompagne les premiers pas de votre enfant vers l'autonomie et le sensibilise à l'école maternelle avec des

valeurs de tolérance, de partage et de respect de l'autre.

Parmi ses objectifs : aider vos enfants à grandir à travers les arts, la littérature enfantine et la sensibilisation à la protection de la nature est notre vocation, pour un bébé épanoui et des parents sereins.

22 rue Pasteur
91260 Juvisy-sur-orge
Tél. 01 69 42 74 09 ou
06 81 42 19 82

gazouillesetpatouilles@gmail.com

MICRO-CRÈCHE PRIVÉE LE BERCEAU DES ROIS

Située rue Blazy, la micro-crèche le Berceau des rois permet à chaque famille de bénéficier d'un forfait journalier de 10h pour son enfant qu'elle peut utiliser en mode Halte-garderie (choix du nombre d'heures par jour), sur un temps partiel (entre 2 et 4 jours/sem) ou un temps complet (5 jours/sem). Le Berceau des rois c'est :

- L'accueil des enfants à partir de 2 mois et demi (les effectifs sont composés pour moitié d'enfants en bas âge et pour moitié d'enfants au-dessus de 12 mois).

- La crèche de Juvisy fait partie d'un réseau dont les structures sont éligibles au Complément de Libre Choix de mode de garde

de la CAF, valable également pour les revenus considérés comme élevés. Une simulation financière est possible sur le site Internet.

33, Rue Blazy
91260 Juvisy-sur-orge
berceaudesrois.fr
Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h.

• Pré-inscriptions et inscriptions toute l'année directement auprès de ces structures, en fonction des places disponibles.

2

ÉDUCATION



LE SERVICE ÉDUCATION, AVEC L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX, ORGANISE, COORDONNE ET SOUTIENT LES ACTIONS LIÉES À L'ENSEIGNEMENT, L'ACCUEIL DES ENFANTS AU PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS.

Les inscriptions scolaires doivent être effectuées pour l'entrée à l'école maternelle ainsi que lors du passage à l'école élémentaire. L'école d'accueil est déterminée selon le secteur scolaire. Les familles doivent se présenter à l'espace Marianne munies des pièces suivantes : Livret de famille // Justificatif de domicile de moins de 3 mois // Justificatifs des vaccinations obligatoires. Les renseignements suivants vous seront demandés : N° allocataire Caf // N° Tél des parents (Personnel(s) et professionnel(s)) et adresse mail des parents.

VOS ÉLUES RÉFÉRENTES :



Amandine COSTA

Adjointe au Maire, chargée de la famille, de la petite enfance, de l'enfance et des aînés.



Malika ABBACI FELIACHI

Conseillère municipale déléguée aux Projets éducatifs et de loisirs.

RENSEIGNEMENTS AU 01 69 12 50 00
ESPACE MARIANNE 25, GRANDE RUE

CARNET D'ADRESSES (sous réserve de modification éventuelles décidées par l'Education Nationale).

ÉCOLES MATERNELLES

| | | |
|------------------------|--|------------------------------|
| Saint-Exupéry | 27, Grande Rue - Tél. 01 69 21 94 17 Directrice : Mme Piazza d'Olmo | 8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30 |
| Françoise Dolto | 2, rue des Palombes - Tél. 01 69 21 08 40 Directrice : Mme Vallence | 8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30 |
| Tomi Ungerer | 4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Cousin | 8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45 |
| La Fontaine | 36, rue Monttessuy - Tél. 01 69 21 98 43 Directrice : Mme Grillon | 8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45 |
| Jean Jaurès | 5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 87 Directrice : Mme Tourné-Savard | 8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45 |

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

| | | |
|------------------------|--|------------------------------|
| Jean Jaurès | 5, rue Petit - Tél. 01 69 21 56 82 Directeur : Mme Farget | 8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45 |
| Edmond Michelet | 30, rue Blazy - Tél. 01 69 21 99 25 Directrice : Mme Lima | 8h15 à 11h15 - 13h15 à 16h15 |
| Tomi Ungerer | 4, allée Jean Fourest - Tél. 01 60 48 70 90 Directrice : Mme Cousin | 8h45 à 11h45 - 13h45 à 16h45 |

AUTRE GROUPE SCOLAIRE

| | |
|---|--|
| École privée catholique Ste-Anne | 12, rue du Lieutenant Legourd - Tél. 01 69 21 41 87 8h45 à 12h00 // 13h45 à 16h45 - Directrice : Mme Brunet |
|---|--|



EMPLOIS DU TEMPS

RETROUVEZ CI-DESSOUS LES EMPLOIS DU TEMPS DE VOS ENFANTS DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES.

LES ÉCOLES MATERNELLES

| ÉCOLES MATERNELLES DOLTO / ST-EXUPÉRY | | | | | |
|---------------------------------------|----------------------|-----------------|------------------|------------------|----------------------|
| | À PARTIR DE 7H30 | DE 8H30 À 11H30 | DE 11H30 À 13H30 | DE 13H30 À 16H30 | DE 16H30 À 19H |
| LUNDI | Accueil périscolaire | École | Pause méridienne | École | Accueil périscolaire |
| MARDI | | | | | |
| JEUDI | Accueil périscolaire | École | Pause méridienne | École | Accueil périscolaire |
| VENDREDI | | | | | |

| ÉCOLES MATERNELLES JAURÈS / UNGERER / LA FONTAINE | | | | | |
|---|----------------------|-----------------|------------------|------------------|----------------------|
| | À PARTIR DE 7H30 | DE 8H45 À 11H45 | DE 11H45 À 13H45 | DE 13H45 À 16H45 | DE 16H45 À 19H |
| LUNDI | Accueil périscolaire | École | Pause méridienne | École | Accueil périscolaire |
| MARDI | | | | | |
| JEUDI | Accueil périscolaire | École | Pause méridienne | École | Accueil périscolaire |
| VENDREDI | | | | | |

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

| ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES JEAN JAURÈS ET UNGERER | | | | | | |
|--|----------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|----------------------|
| | À PARTIR DE 7H30 | DE 8H45 À 11H45 | DE 11H45 À 13H45 | DE 13H45 À 16H45 | DE 16H45 À 18H | DE 18H À 19H |
| LUNDI | Accueil périscolaire | École | Pause méridienne | École | Étude surveillée | Accueil périscolaire |
| MARDI | | | | | | |
| JEUDI | Accueil périscolaire | École | Pause méridienne | École | Étude surveillée | Accueil périscolaire |
| VENDREDI | | | | | | |

| ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MICHELET | | | | | | |
|----------------------------|----------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|----------------------|
| | À PARTIR DE 7H30 | DE 8H15 À 11H15 | DE 11H15 À 13H15 | DE 13H15 À 16H15 | DE 16H15 À 17H45 | DE 17H45 À 19H |
| LUNDI | Accueil périscolaire | École | Pause méridienne | École | Étude surveillée | Accueil périscolaire |
| MARDI | | | | | | |
| JEUDI | Accueil périscolaire | École | Pause méridienne | École | Étude surveillée | Accueil périscolaire |
| VENDREDI | | | | | | |

QUOTIENT FAMILIAL

SI VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT SOIT ACCUEILLI,
À LA RESTAURATION SCOLAIRE, À L'ÉTUDE SURVEILLÉE,
À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

1

Faire calculer votre quotient familial à l'espace Marianne, à partir du 15 juillet.

2

Compléter les fiches de pré-inscription pour la restauration et l'étude surveillée

et les déposer au pôle régie de l'espace Marianne ou les envoyer par mail à l'adresse :

regiejuv@mairie-juvisy.fr, ou bien vous pré-inscrire sur le portail famille «Juv'easy».

Pour les pré-inscriptions à l'accueil périscolaire et centre de loisirs, voir la page 11.

ACCUEIL À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET/OU À L'ÉTUDE SURVEILLÉE :

Mentionner sur la fiche de pré-inscription, les jours de fréquentation de votre enfant pour chacune des activités. Ces réservations, pour l'ensemble de l'année scolaire ou pour un mois minimum, serviront à établir vos factures.

Il vous sera toujours possible d'effectuer des inscriptions ou des modifications sur papier ou en ligne sur le portail famille «Juv'easy». Pour être prise en compte, elles devront être faites dans la période du 1^{er} au 20 du mois précédant la période concernée avec report de 1 à 2 jours lorsque le 20 du mois coïncide avec un week-end.

ATTENTION :

- En cas de non-réservation, le tarif forfaitaire s'applique.
- Lorsque les repas sont fournis par les familles (PAI ou grève), le prix des denrées alimentaires est déduit du tarif, soit une diminution de 15% du prix de la pause méridienne. Le reste dû correspond à l'encadrement et la gestion des locaux.

PRÉCISION : seul le certificat médical ou une déclaration sur l'honneur formulée par les parents justifiant de l'absence de l'enfant pour maladie pourra donner lieu à un ajustement de la facture en fonction des présences réelles, si et seulement si, l'un ou l'autre de ces documents est fourni à la régie municipale dans un délai d'un mois suivant la maladie de l'enfant.

RESTAURATION SCOLAIRE // PAUSE MÉRIDienne

| QUOTIENT FAMILIAL | TARIFS PAUSE MÉRIDienne |
|--|-------------------------|
| 1A | 0,91 € |
| 1B | 1,07 € |
| 2 | 1,60 € |
| 3 | 2,02 € |
| 4 | 2,57 € |
| 5 | 3,22 € |
| 6 | 4,02 € |
| 7 | 4,69 € |
| 8 | 5,71 € |
| Tarif forfaitaire non-réservation Hors Commune (H.C.) | 8,32 € 9,21 € |

ÉTUDES SURVEILLÉES

| QUOTIENT FAMILIAL | À L'UNITÉ | AU FORFAIT MENSUEL * |
|-----------------------------------|-----------|----------------------|
| 1A, 1B, 2 | 0,38 € | 3,14 € |
| 3, 4 | 1,95 € | 16,24 € |
| 5, 6 | 2,62 € | 22,26 € |
| 7, 8 | 3,68 € | 31,25 € |
| Tarif forfaitaire non-réservation | 6,25 € | 56,50 € |
| Hors Commune (H.C.) | 6,94 € | 59,01 € |

* à partir de 9 séances dans le mois

QUOTIENT FAMILIAL

| QUOTIENT FAMILIAL | TRANCHE EN EUROS |
|-------------------|------------------|
| 1A | < 230,00 |
| 1B | 230,01 à 288 |
| 2 | 288,01 à 360 |
| 3 | 360,01 à 450 |
| 4 | 450,01 à 563 |
| 5 | 563,01 à 704 |
| 6 | 704,01 à 880 |
| 7 | 880,01 à 1100 |
| 8 | > à 1100,01 |





LE CLAS

CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT
À LA SCOLARITÉ (CLAS)
L'ACCUEIL DU SOIR

Les accueils du soir s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité. Ils proposent aux enfants d'élémentaire et aux collégiens qui en ont besoin de les aider dans leur scolarité et de leur permettre de s'épanouir à l'école.

LES HORAIRES DU CLAS

CENTRE-VILLE
(ÉCOLE MICHELET
ET COLLÈGE BUISSON)

Dans les locaux
de Ducastel
1 rue de l'Observatoire

**Lundi, mardi et jeudi
de 16h15 - 18h45**

PLATEAU
(ÉCOLE JAURÈS
ET COLLÈGE BUISSON)
MAISON DE QUARTIER,
rue Albert Sarraut

**Lundi, mardi et vendredi
de 16h45 - 18h45 et jeudi
réservé aux collégiens**

INSCRIPTION AU CLAS

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au CLAS, contactez le Service Education au 01 69 12 50 00 à partir du 6 juillet. Les tarifs 1,11€ / mois



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL RÉPOND À LA VOLONTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE PERMETTRE L'EXPRESSION PLEINE ET ACTIVE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA CITOYENNETÉ.

QUEL EST LE RÔLE DU CME ?

Les enfants ont des droits reconnus par la convention des Nations Unies de 1989. Le CME permet de mettre certains droits en pratique : le droit au respect, le droit d'avoir des opinions et de donner son avis, le droit d'être écouté.

EN EFFET, IL PERMET AUX JEUNES ÉLUS :

- ✓ De se former à l'exercice d'une citoyenneté active, de leur donner un lieu d'expression et d'action,

- ✓ De découvrir le fonctionnement des instances de l'état (Sénat, Assemblée nationale) et les dispositifs des collectivités territoriales : région, département, commune...
- ✓ D'écouter les enfants et de faire entendre leur voix,
- ✓ De proposer des actions dans l'intérêt général des enfants et de tous les Juvisiens,
- ✓ De s'exprimer, de débattre et de dialoguer avec les élus de la municipalité.



RENSEIGNEMENTS

Service Éducation
Espace Marianne 25, Grande rue
Tél. 01 69 12 50 00
Animateur du CME : Issa GUÉRY

LE CENTRE DE LOISIRS

LIEU D'ÉVEIL ÉDUCATIF MAIS AUSSI ESPACE DE DÉCOUVERTE, DE CRÉATION ET D'ÉPANOUISSEMENT
**JEUX D'EXPRESSION, TRAVAUX MANUELS, JEUX D'EXTÉRIEUR,
INITIATIONS SPORTIVES, SORTIES ET DÉCOUVERTES...**

PRÉ-INSCRIPTION ET PRÉ-PAIEMENT

Se munir d'un justificatif de domicile, du livret de famille, des certificats de vaccinations obligatoires. Établie sur la base de la réservation avec pré-paiement, la facture est à régler en se présentant au secrétariat du centre de loisirs (1 rue de l'Observatoire), par courrier ou sur le portail famille de l'IFAC. Le calcul du quotient familial est effectué à l'espace Marianne. L'inscription reste valable pour tous les temps d'accueil et de loisirs (avant et après l'école, le mercredi et pendant les vacances) encadrés par les équipes de l'IFAC, du 2 septembre au 31 août. Ces démarches pourront être également faites par voie dématérialisée sur le portail de l'IFAC. Les identifiants vous seront communiqués dans le courant de l'été.

PERMANENCES / SECRÉTARIAT - 1 RUE DE L'OBSERVATOIRE
Tél : 01 69 21 23 93

Lundi : 9h - 12h // 13h30 - 17h

Mardi : 9h - 12h // 13h30 - 19h

Mercredi : 9h - 12h // 13h30-17h

Judi : 13h30-17h

vendredi : 9h - 12h // 13h30 - 17h

2^{ème} samedi de chaque mois : 9h - 12h

TARIFS CENTRE DE LOISIRS

| QUOTIENT FAMILIAL | JOURNÉE + GOÛTER | 1/2 JOURNÉE AVEC REPAS | GARDERIE /HEURE |
|-------------------|------------------|------------------------|-----------------|
| 1A | 3,47 € | 2,24 € | 0,66 € |
| 1B | 4,32 € | 2,81 € | 0,75 € |
| 2 | 5,53 € | 3,60 € | 0,92 € |
| 3 | 6,92 € | 4,50 € | 1,01 € |
| 4 | 8,66 € | 5,63 € | 1,11 € |
| 5 | 10,39 € | 6,75 € | 1,39 € |
| 6 | 12,97 € | 8,44 € | 1,55 € |
| 7 | 16,01 € | 10,40 € | 1,76 € |
| 8 | 19,91 € | 12,93 € | 2,03 € |
| HC | 42,63 € | 28,13 € | 3,36 € |

LES ACTIVITÉS DU MERCREDI

Les familles pourront inscrire leur enfant le mercredi aux activités proposées par :

- Les structures intercommunales (la médiathèque Raymond Que-
neau, le Conservatoire d'Athis-Juvisy, l'école d'art Camille Lambert et
la piscine Suzanne Berlioux)

- Les associations et les clubs sportifs. La Ville soutient financière-
ment les associations qui mettent en place des activités les mercredis.
Les inscriptions pourront se faire lors de la journée des associations
dimanche 5 septembre, au parc des Grottes ou selon les modalités
définies par les associations et clubs sportifs.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

| QUOTIENT FAMILIAL | POUR UNE HEURE + GOÛTER | POUR UNE HEURE |
|-------------------|-------------------------|----------------|
| 1A | 0,73 € | 0,66 € |
| 1B | 0,87 € | 0,75 € |
| 2 | 1,01 € | 0,92 € |
| 3 | 1,11 € | 1,01 € |
| 4 | 1,22 € | 1,11 € |
| 5 | 1,54 € | 1,39 € |
| 6 | 1,70 € | 1,55 € |
| 7 | 1,98 € | 1,76 € |
| 8 | 2,24 € | 2,03 € |
| HC | 3,73 € | 3,36 € |



↳ TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE 2021-2022

Une fiche d'inscription est adressée par courrier postal à tous les élèves qui bénéficiaient l'année précédente d'un transport scolaire. Pour les nouveaux élèves, vous pouvez récupérer cette fiche d'inscription sur le site Internet et / ou à l'espace Marianne.

Tarif unique pour toutes les familles : 38,50 € pour le 1^{er} enfant et 35,50 € à partir du 2^{ème} enfant.

| CIRCUIT ALLER | | CIRCUIT RETOUR | |
|--|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| HORAIRES Du lundi au vendredi | ARRÊTS | HORAIRES du Lundi au Vendredi | ARRÊTS |
| QUARTIER SEINE // ÉCOLE MICHELET | | | |
| 7H40 | 4 rue Monttessuy | 16H25 | École Michelet |
| 7H40 | 32 rue Monttessuy | 16H30 | 4 rue Monttessuy |
| 7H50 | Danaux / ZAC des bords de Seine | 16H35 | 32 rue Monttessuy |
| 7H50 | 15 quai Gambetta | 16H40 | Danaux / ZAC des bords de Seine |
| 8H00 | École Michelet | 16H43 | 15 quai Gambetta |
| PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (1^{ER} TOUR) | | | |
| 8H13 | Square M.Cheveaux | 17H05 | École Jean Jaurès |
| 8H18 | École Jean Jaurès | 17H12 | Square M.Cheveaux |
| PLATEAU // ÉCOLE JEAN JAURÈS (2^{ÈME} TOUR) | | | |
| 8H30 | Maternelle F.Dolto | 17H20 | École Jean Jaurès |
| 8H40 | École Jean Jaurès | 17H30 | Maternelle F.Dolto |
| SALLE DES FÊTES // ÉCOLE JEAN JAURÈS | | | |
| 8H15 | Salle des Fêtes | 17H05 | École Jean Jaurès |
| 8H20 | 10 avenue Raspail | 17H10 | 22 place Barbusse / Lacroix |
| 8H28 | 22 place Barbusse / Lacroix | 17H20 | 19 avenue Gounod / Terrasse |
| 8H37 | École Jean Jaurès | 17H25 | Salle des Fêtes |
| | | 17H29 | Rue des Prés / Cité J.Ferry |

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours, le matin des jours indiqués.

ANNÉE 2021-2022

RENTRÉE DES ÉLÈVES :

jeudi 2 septembre 2021

VACANCES DE LA TOUSSAINT :

du samedi 23 octobre
au lundi 8 novembre 2021

VACANCES DE NOËL :

du samedi 18 décembre 2021
au lundi 3 janvier 2022

VACANCES D'HIVER :

du samedi 19 février au lundi 7 mars 2022

VACANCES DE PRINTEMPS :

du samedi 23 avril
au lundi 9 mai 2022

DÉBUT DES VACANCES D'ÉTÉ :

le mercredi 6 juillet 2022

